

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

PERIGUEUX  
28 octobre 2015

## COMPTE RENDU

### Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- 46 membres présents ou représentés

### Ordre du jour :

- Election du Président de la CLE ;
- Election des vice-Présidents de la CLE ;
- Election des membres du bureau de la CLE ;
- Approbation du compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013 ;
- Présentation du rapport d'activité 2013-2015 de l'animation du SAGE ;
- Présentation du programme de travail de la CLE.

Pièce jointe : **Synthèse de l'état initial**



**Etaient présents (36 membres) :**

Collège des collectivités (20 membres présents) :

**Mme Monique RATINAUD**, Maire de Brantôme  
**M. Pascal DEGUILHEM**, Conseiller municipal de Saint-Aquilin  
**M. Lucien LIMOUSI**, Maire d'Issac  
**Mme Mireille CONTE**, Maire de Saint-Médard-de-Guizières  
**M. Jean-Paul LABEYRIE**, Maire de Laruscade  
**M. Stéphane BEGUERIE**, Maire de Bonnes  
**M. Michel ANDREU**, Maire de Le Palluau  
**M. Michel ANDRIEUX**, Maire de Le Chalard  
**M. Jean-Louis CHASSAING**, Maire de Montgibaud  
**M. Jean-Louis MAURY**, Maire de Benayes  
**M. Jean-Michel MAGNE**, Conseiller départemental Canton Vallée de l'Isle  
**M. Bruno LAMONERIE**, Conseiller départemental Canton de l'Isle – Loue - Auvézère  
**M. Stéphane DOBBELS**, Conseiller départemental Canton de Trélissac  
**Mme Corinne DE ALMEIDA**, Conseillère départementale Canton Montpon-Ménéstérol  
**M. Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil départemental Canton Le Nord-Limournais  
**M. Jean-Jacques LAUGA**, Conseiller départemental Canton Seilhac-Monédières  
**Mme Béatrice GENDREAU**, Conseillère régionale Aquitaine  
**M. Marc MATTERA**, Vice-Président du SMDE  
**M. Bernard GUILLAUMARD**, Vice-Président du Syndicat de la Vallée de l'Isle  
**M. Jeannik NADAL**, membre du CA d'EPIDOR

Collège de l'Etat (6 membres présents) :

M. Christophe BAY, Préfet coordonnateur du SAGE Isle Dronne  
Mme Elisabeth JEAN représente le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne  
M. Benoît WIBAUX, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
M. Jérôme GUILLEMOT, DREAL Aquitaine  
M. Olivier TERRIER, ONEMA Aquitaine, Midi-Pyrénées  
M. Stéphane LAC, DDT de la Corrèze

Collège des usagers (10 membres présents) :

M. le représentant de la Chambre d'agriculture du Limousin  
M. Jean-Didier ANDRIEUX, Chambre d'agriculture de la Dordogne  
M. DALY, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne  
Mme Nicole RIOU, SEPANSO Aquitaine  
M. Jacques BRIE, UFC – Que choisir de la Charente  
M. Daniel FARGES, France Hydroélectricité  
Mme Jacqueline RABIC, Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde  
M. le représentant de l'Association Agréée des Pêcheurs aux engins et Filets de la Dordogne  
Mme Sandra KIANSKY, Fédération de canoë kayak Aquitaine  
Mme Amélie CASTRO, Centre Régional de la Propriété Forestière Aquitaine

## **Pouvoirs (10 mandats) :**

---

### Collège des collectivités (8 mandats) :

**M. Didier BAZINET**, Maire de Coutures représenté par Jeannik NADAL

**M. Pierre GUERIN**, Maire de Saint-Palais-de-Négrignac représenté par Michel ANDREU

**M. Pierre BORDE**, Maire de Boscammant représenté par Bruno LAMONERIE

**Mme Michelle LACOSTE**, Conseillère départementale Canton Le Nord-Libournais représentée par Alain MAROIS

**M. Michel BOUTANT**, Conseiller départemental Canton Val-de-Tardoire représenté par Stéphane BEGUERIE

**M. Philippe BARRY**, Conseiller départemental Canton Aixe-sur-Vienne représenté par Jean-Michel MAGNE

**M. Jean-Marie ROUGIER**, Conseiller régional Limousin représenté par Béatrice GENDREAU

**M. Bernard VAURIAC**, Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin représenté par Pascal DEGUILHEM

### Collège des Usagers (1 mandat) :

M. le représentant de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime représenté par la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

### Collège de l'Etat (1 mandat) :

M. le représentant de la DDT de la Gironde représenté par la Préfecture de la Dordogne

## **Etaient excusés :**

---

### Collège des collectivités :

**M. Alain LUCAS**, Maire de Venduire

**M. Jean-Marie RIGAUD**, Maire de Marsac-sur-l'Isle

**M. Philippe LACHAUD**, Maire de Saint-Romain-Saint-Clément

**Mme Patricia RAICHINI**, Maire de Petit-Palais-et-Cornemps

**M. Patrick PETIT**, Maire d'Edon

**M. Jean-Christophe HORTOLAN**, Conseiller régional Poitou-Charentes

**M. Didier JOBIT**, Conseiller départemental Canton Tude-et-Lavalette

**M. Francis SAVIN**, Conseiller départemental Canton Les trois Monts

### Collège des usagers :

M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Charente

M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde

M. le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (2)

M. le représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole Dordogne

M. le représentant de l'Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin

M. le représentant de l'Association Régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine

### Collège de l'Etat :

M. le représentant de la DDT de la Charente

M. le représentant de la DDT de la Haute-Vienne

**Assistaient également à la réunion :**

---

**M. Marc HAGENSTEIN, SMIVI**

**M. Grégori MERICH, SMBI**

**M. Philippe PORTE, DDT de la Dordogne**

**M. Philippe FAUCHET, DDT de la Dordogne**

**Mme Anne CHUNIAUD, DDT de la Dordogne**

**M. Yves-Marie LE GUEN, Parc naturel régional Périgord-Limousin**

**Mme Cathy PRIGENT, Département 24**

**M. LADURELLE, Département de la Gironde**

**Mme Violaine LEYCURAS, Chambre d'agriculture du Limousin**

**M. Emmanuel DEXET, Maire de Buissière-Galant**

**Guy PUSTELNIK, Roland THIELEKE, Camille LEGAND, Frédéric EHRHARDT et Cindy GRANDJEAN, EPIDOR**

## Introduction

**Monsieur Christophe BAY**, Préfet de la Dordogne et Préfet coordonnateur de bassin, ouvre la séance à 10h45, en rappelant que la composition de la CLE a été fortement modifiée suite aux dernières élections, et qu'un Président, des vice-Présidents et des membres du bureau devront être élus.

Les travaux d'élaboration du SAGE, qui doit être avant tout un document opérationnel, se décomposent en plusieurs phases, de l'état initial à la stratégie de la CLE, pour aboutir à la réalisation d'un plan d'actions. L'intérêt de la CLE est de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins, leurs attentes, et bâtir ensemble des projets.

La totalité du bassin de la Dordogne est couverte par des SAGE et celui du bassin versant Isle Dronne est prioritaire, il aurait dû être approuvé en 2015. Un report de délai de deux ans a été accordé et il va falloir le respecter. Les étapes suivantes devront être accomplies collectivement dans un délai serré : finaliser l'état des lieux, définir les scénarii tendanciels, arrêter en commun une stratégie et rédiger le SAGE final, composé d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD) et d'un règlement.

## Election du Président de la CLE

*Pour rappel : Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des élus. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des élus de la CLE Isle-Dronne est composé de 37 membres.*

**M. Christophe BAY** rappelle le contexte réglementaire et le mode de désignation du Président. Il invite les candidats à se faire connaître.

**M. Jeannik NADAL** propose la candidature de M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller municipal de Saint-Aquilin.

Aucune autre candidature ne se fait connaître et M. Christophe BAY, après avoir proposé aux membres de la CLE un vote à mains levées, fait procéder à l'élection du Président de la CLE.

- Aucun membre des collectivités ne s'y oppose ;
- Aucun membre des collectivités ne s'abstient ;

**Monsieur Pascal DEGUILHEM, Conseiller municipal de Saint-Aquilin, est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle Dronne à l'unanimité, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 28 voix.**

**M. Christophe BAY** donne la main au nouveau Président de la CLE, M. Pascal DEGUILHEM.

**Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président de la CLE**, remercie Monsieur le Préfet d'avoir réuni la CLE et tous les membres de la CLE, élus, acteurs associatifs, usagers et responsables des services régionaux et départementaux. Il salue et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui ont rejoint la CLE et remercie les participants pour la confiance qui lui est accordée.

La mobilisation des acteurs locaux et des élus à l'occasion de commissions géographiques et thématiques a permis de rassembler beaucoup de personnes, et d'aboutir au document d'état initial

qui sera présenté ensuite. Mme Mélanie OZENNE, actuellement remplacée par Mme Camille LEGAND, est remerciée pour le travail qui a été accompli et qui a permis d'aboutir à ce document.

Les enjeux sur le territoire sont nombreux : c'est un territoire agricole, attractif pour le tourisme et un bassin de qualité, de la Haute-Vienne en passant par la Corrèze, les Charentes, la Dordogne à la Gironde. Il faut avoir l'ambition de préserver cette qualité, à travers la gestion de l'eau et des milieux naturels. Les membres de la CLE, qui ont des attentes importantes, doivent pouvoir élaborer ensemble un SAGE utile à la fois pour préserver les ressources, l'eau, sa qualité et sa quantité, les paysages tous les avantages qu'ils offrent.

Le calendrier serré va demander une fluidité dans les travaux et les échanges. Des points de rencontre vont jaloner l'année 2016 et cela demande aux acteurs une permanence, une présence nécessaire dans les travaux de la CLE, afin d'aboutir à un SAGE qui ressemble au territoire.

Le point de départ est la validation de l'état initial, qui est premier document réalisé par la CLE, l'élaboration du diagnostic sera l'étape suivante.

## Election des vice-présidents de la CLE

*Pour rappel : Selon les règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 15 mars 2012, cinq vice-présidents assistent le Président de la CLE. Les cinq vice-présidents sont issus et élus au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Lorsqu'un vice-président cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.*

Cinq vice-présidents ont été élus lors de la CLE du 15 mars 2012 :

- **Monsieur Jeannik NADAL**, Conseiller Général de Montagrier, Vice-Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois, Président du COPIL Natura 2000 vallée de la Dronne ;
- **Monsieur Pascal DEGUILHEM**, Député de la vallée de l'Isle et Conseiller Général de Neuvic-sur-Isle, Président du COPIL Natura 2000 vallée de l'Isle ;
- **Monsieur Alain MAROIS**, Conseiller Général de Guîtres ;
- **Monsieur Joël BONIFACE**, Conseiller Général de Chalais, Président du Syndicat de Rivière Charente Sud, Tude – Dronne ;
- **Madame Béatrice GENDREAU**, Conseillère Régionale, Déléguée à l'agriculture biologique, à la montagne et à la forêt.

**Monsieur Joël BONIFACE** ne faisant plus partie des membres de la CLE et **Monsieur Pascal DEGUILHEM** étant désormais Président de la CLE, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux nouveaux vice-présidents.

**M. le Président** fait part des deux candidatures qui ont été reçues : celles de Monsieur Bernard VAURIAC, Président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin et de Monsieur Michel BOUTANT, Conseiller départemental de la Charente. Tous deux se sont excusés de leur absence.

Aucune autre candidature ne se fait connaître et Monsieur le Président fait procéder à l'élection des deux vice-présidents.

- Aucun membre des collectivités ne s'y oppose ;
- Aucun membre des collectivités ne s'abstient ;

**Monsieur Bernard VAURIAC, Président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin et Monsieur Michel BOUTANT, Conseiller départemental de la Charente sont élus vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle Dronne à l'unanimité, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 28 voix.**

## Election des membres du bureau de la CLE

*Pour rappel : Selon les règles de fonctionnement de la CLE, lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.*

Neuf membres du bureau représentant les collectivités territoriales ont été désignés lors de la CLE du 15 mars 2012 :

- **Le Président et les vice-présidents ;**
  - Pour représenter l'amont du territoire, **Monsieur Bernard VAURIAC**, Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin, Maire de Saint-Jory-de-Chalais (24) ;
  - Pour représenter la partie médiane du bassin, **Monsieur Alain LUCAS**, Maire de Vendoire (24) et Président du syndicat de la Lizonne ;
  - Pour représenter l'aval du bassin, **Monsieur Michel MILLAIRE**, Maire de Les Billaux (33) et Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).

**Monsieur Bernard VAURIAC** étant désormais vice-Président de la CLE et **Monsieur Michel MILLAIRE** ne faisant plus partie des membres de la CLE, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux nouveaux membres du bureau de la CLE.

**M. le Président** fait part des deux candidatures qui ont été reçues : celles de Monsieur Bruno LAMONERIE, Conseiller départemental de la Dordogne, adjoint au Maire d'Angoisse et Président de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille et de Madame Mireille CONTE, Maire de Saint-Médard-de-Guizières et Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Libournais.

Aucune autre candidature ne se fait connaître et Monsieur le Président fait procéder à l'élection des deux membres du bureau de la CLE.

- Aucun membre des collectivités ne s'y oppose ;
- Aucun membre des collectivités ne s'abstient ;

**Monsieur Bruno LAMONERIE, Conseiller départemental de la Dordogne et Madame Mireille CONTE, Maire de Saint-Médard-de-Guizières sont élus membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle Dronne à l'unanimité, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 28 voix.**

## Approbation du compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013

**M. le Président** indique que le compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013 n'a fait l'objet d'aucun retour de la part des membres de la CLE depuis sa date d'envoi.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013 est adopté** à l'unanimité.

*Les comptes rendus de la CLE non adoptés et du Bureau sont disponibles sur le site internet du SAGE Isle Dronne, sur l'espace réservé aux membres de la CLE.*

## Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité du SAGE Isle Dronne est présenté en séance par Madame Camille LEGAND (EPI-DOR).

Il est composé de six points :

- A/ La chronologie des événements
- B/ L'activité de la CLE
- C/ L'activité du bureau de la CLE
- D/ Les courriers de la CLE
- E/ L'animation de la phase d'état des lieux-diagnostic
- F/ La revue de presse du SAGE Isle Dronne

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le rapport d'activité est adopté** à l'unanimité.

Il sera transmis aux Préfets de départements, au Préfet coordonnateur de bassin et aux comités de bassin concernés.

## Présentation de l'état initial du SAGE Isle Dronne

**Mme LEGAND**, présente l'état initial du SAGE Isle Dronne. Elle rappelle qu'un SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau élaboré par la CLE, qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection à la fois qualitative et quantitative de la ressource en eau. Les différentes étapes de réalisation du SAGE sont exposées : l'état initial et le diagnostic forment l'état des lieux ; les tendances et scénarii permettent à la CLE de définir sa stratégie, qui est à la base des choix des mesures qui figureront au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et du règlement.

L'état initial a été élaboré en concertation, et notamment au travers de quatre réunions géographiques et de quatre réunions thématiques, qui ont rassemblé plus de 200 acteurs, ont laissé place à de nombreux débats et ont permis d'aboutir à des constats.

*Les fiches thématiques et les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site internet du SAGE dans l'espace réservé aux membres de la CLE.*

La structuration et la rédaction du document ont été travaillées par EPIDOR, en lien étroit avec le groupe de travail technique composé de représentants de l'Agence de l'eau, de la DDT24, du Conseil régional d'Aquitaine, des Conseils départementaux 24 et 33 et de la DREAL.

Le projet d'état initial a été présenté aux membres du bureau de la CLE le 16 février 2015, qui ont décidé de consulter tous les membres de la CLE en leur envoyant le document en format papier. La consultation a duré deux mois et s'est terminée à la fin du mois de mai 2015. Une vingtaine d'avis ont été formulés par les membres des trois collèges de la CLE. Toutes les remarques ont été compilées dans un document et la réponse apportée à chaque remarque (intégration, modification de texte, etc.) a été enregistrée. Ces remarques ont été analysées et discutées au sein du groupe de travail technique et ont permis d'aboutir à la version présentée en CLE.

Une dernière demande de modification de la part de l'UNICEM a été reçue depuis. L'UNICEM avait fait part de ses remarques lors de la consultation et une grande partie avaient été prises en compte. Cette dernière demande de modification est présentée et expliquée aux membres de la CLE afin qu'ils décident de la prendre en compte ou non. Ce sujet a notamment été abordé avec Monsieur Jean-François LEBOURG de la DREAL Poitou-Charentes qui avait souhaité, lors de la première demande de modification de l'UNICEM, que ces éléments soient formulés tel que rédigé p.184 de l'état initial.

L'UNICEM demande de compléter « *les carrières ont des impacts multiples sur l'environnement* » par « *l'exploitation d'une carrière entraîne une modification de l'écosystème dans lequel elle s'insère mais peut également être à l'origine de milieux propices au maintien et au déploiement de la biodiversité.* » ; et d'écrire : « *l'activité peut induire également un abaissement du toit de la nappe, susceptible d'assécher les milieux humides environnants variant selon l'importance du rabattement et de la profondeur d'exploitation* »

Dans le projet d'état initial p.184 il est écrit : « *Le réaménagement d'une carrière peut également être à l'origine d'un redéploiement de la biodiversité* » et « *l'activité peut induire également un abaissement du niveau de la nappe, asséchant les milieux humides environnants, plus la profondeur d'exploitation est importante.* »

**M. le Président** indique qu'il s'agit d'une question de sémantique et qu'il semble que la version initiale ait presque la même signification. Mais il souhaite que tout le monde soit écouté et demande aux membres de la CLE ce qu'ils en pensent.

**Mme RIOU** explique que concernant les carrières, le problème se situe suite à l'exploitation, car il faudrait rétablir systématiquement le milieu naturel, mais cela est difficilement accepté et rarement effectué. Il faut conserver ce qui est écrit initialement.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres observations. Comme il n'y en a pas, que les autres modifications demandées par l'UNICEM ont été intégrées et que celles-ci arrivent tardivement, il propose d'en rester à l'écriture initiale.

Il n'y a pas d'objection et les membres de la CLE décident de conserver l'écriture initiale.

**M. le Président** expose son avis sur l'état initial du SAGE, qui est selon lui un document de référence concernant l'ensemble des problématiques du territoire. Ce document sera le point de départ du diagnostic.

**M. le Président** demande aux membres de la CLE s'il y a des remarques.

**Mme RABIC** indique qu'elle est très intéressée par ce qui est dit sur l'aval du bassin. Elle insiste sur la nécessité, dans les cartographies, de bien représenter la source et la sortie d'un cours d'eau. Le bassin versant Isle Dronne se situe très près de l'estuaire de la Gironde et, dans un contexte de changement climatique et d'un bouchon vaseux de plus en plus fort à l'étiage, et des poissons migrateurs qui vont et viennent de l'océan, le lien entre l'amont et l'aval ainsi que l'interaction avec l'estuaire et l'océan doivent être explicités. Un élu de l'amont du territoire doit pouvoir comprendre en quoi une goutte d'eau à l'amont est nécessaire à l'aval (solidarité amont/aval). Elle souligne cependant l'effort qui a été fait dans l'état initial où une carte situe bien le bassin versant Isle Dronne par rapport à l'océan et l'estuaire.

**M. PUSTELNIK** propose deux éléments de réponse. D'abord, dans l'atlas cartographique qui accompagnera l'état initial, le lien étroit entre le bassin versant, l'estuaire et l'océan va être renforcé. Ensuite, lorsqu'il y aura des réunions où des problématiques spécifiques seront abordées, des documents adaptés seront préparés avec tous les éléments dont EPIDOR dispose. Des cartes seront réalisées en adéquation avec les problématiques abordées, afin que les membres de la CLE soient en mesure de formuler des avis sur la base des informations disponibles.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques. Comme il n'y en a pas, il propose aux membres de la CLE de valider l'état initial.

**L'état initial du SAGE Isle Dronne est validé par les membres de la CLE.**

## Programme de travail 2015/2016

**Mme LEGAND** présente le programme de travail pour la fin de l'année 2015 et l'année 2016. Ce programme concerne essentiellement la réalisation du diagnostic du SAGE et le démarrage de la phase « Tendances et scénarii ».

Le diagnostic est une synthèse de toutes les informations concernant le bassin versant, analysant les liens usages/milieus, la satisfaction des usages et les comportements des différents acteurs. Il intègre les objectifs fixés par le SDAGE sur les masses d'eau du bassin versant. L'objectif du diagnostic est d'identifier, de localiser et de hiérarchiser les enjeux du bassin versant.

La méthode proposée par EPIDOR comporte plusieurs étapes. Un travail technique en lien avec le groupe de travail technique et des réunions thématiques réunissant des experts sur des sujets précis. Puis une présentation du projet de diagnostic au bureau de la CLE, afin de valider la méthode de concertation avec les acteurs du territoire. Des réunions géographiques, au printemps 2016, permettront aux acteurs de s'approprier le diagnostic et d'échanger sur son contenu et les analyses réalisées. Enfin,

le diagnostic modifié suite aux commissions géographiques sera présenté à la CLE à l'été 2016 pour validation.

**M. WIBAUX** souhaite apporter des précisions quant à la méthode de réalisation du diagnostic qui a été présentée. Elle ne laisse pas assez de place à l'appropriation par le territoire, car l'objectif est de faire émerger les grands enjeux des territoires du SAGE. L'approche territoriale est fondamentale et il s'agira de décliner le diagnostic dans les différents sous-bassins du territoire, c'est la demande qui a été formulée par le groupe de travail technique. EPIDOR a les compétences pour rédiger un diagnostic nuancé à l'échelle du bassin versant, ce qui est fondamental pour l'appropriation des acteurs lors des réunions géographiques. Il faudra être en mesure de présenter des cartes à l'échelle du territoire dans lequel se tient la réunion géographique. Cela aura une incidence sur le travail d'EPIDOR car cela demande plus de précision.

**M. le Président** explique qu'il n'est pas question de se passer de cette appropriation par les acteurs du terrain. La méthode de travail adoptée lors de l'état initial, avec les quatre commissions géographiques semble être la déclinaison qui serait la plus appropriée et qui répondrait aux attentes du groupe de travail. Cela va en effet demander plus de précision et de focale. Cette étape est nécessaire mais il va falloir la faire rentrer dans le calendrier qui est serré si on ne veut pas dérapier et prendre de retard. Il indique qu'il souhaite une livraison du diagnostic aux membres de la CLE au plus tard avant l'été 2016 et non en septembre 2016.

**M. PORTE** souhaite rappeler les délais précisés par M. le Préfet de la Dordogne. Il rejoint M. WIBAUX sur la nécessité de localiser, identifier et hiérarchiser les enjeux à partir de sous-bassins, ce qui n'a pas été fait dans l'état initial. Malgré la contrainte de délai, ce niveau de territorialisation est nécessaire.

**M. le Président** exprime sa volonté à la fois de répondre à cette nécessité, à cette approche territoriale et précise, et de mobiliser les acteurs en ce sens dans le calendrier qui est demandé.

**Mme LEGAND** explique ensuite que pour la phase « Tendances et scénarii », EPIDOR a souhaité se faire aider par un prestataire. Un appel d'offre a été lancé au mois de septembre, deux offres ont été reçues et le rapport d'analyse des offres a été transmis aux financeurs.

La première phase consiste à analyser les grandes tendances d'évolution susceptibles d'influer sur l'eau et les milieux aquatiques puis à évaluer les impacts de ces évolutions sur l'eau, les milieux aquatiques et les usages du bassin versant. Elle sera réalisée à l'échelle des quatre SAGE du bassin versant de la Dordogne, puis déclinée à l'échelle du SAGE Isle Dronne. Son démarrage est prévu au début de l'année 2016. La deuxième étape permettra d'identifier et d'analyser les différents leviers d'action susceptibles d'infléchir les évolutions prévues. Ce sera un support important pour aider la CLE à baliser ses débats et à déterminer la stratégie que la CLE adoptera pour le SAGE (choix et degré d'ambition).

## Clôture de la réunion

**M. le Président** rappelle que la CLE doit avoir de l'ambition. Les membres de la CLE et du bureau seront informés des dates de réunion le plus en amont possible afin que celles-ci réunissent le plus de participants possibles.

**M. PUSTELNIK** demande aux membres de la CLE de faire remonter la connaissance qu'ils ont de leurs territoires, leurs observations, informations, préoccupations, afin d'aider la structure porteuse à avancer plus vite et mieux et à définir les pistes de travail. Les membres de la CLE ont un rôle de représentation du territoire et la contribution de tous est nécessaire.

Après avoir interrogé les membres de CLE sur d'éventuelles questions qui n'auraient pas été traitées, **M. le Président** clôture la réunion.

La réunion est clôturée à 12h30.

Site du SAGE Isle Dronne

<http://www.sage-isle-dronne.fr>

# Diaporama présenté en séance



## Commission Locale de l'Eau

### SAGE Isle Dronne

28 octobre 2015 - Périgueux



## Ordre du jour de la CLE

1. Election du Président
2. Election des vice-présidents
3. Désignation des membres du bureau
4. Approbation du compte-rendu de la CLE du 6 juin 2015
5. Présentation du rapport d'activité
6. Présentation de l'état initial du SAGE
7. Programme de travail

Le 28 octobre 2015 à Périgueux



## 1. Election du Président de la Commission Locale de l'Eau

Le 28 octobre 2015 à Périgueux



## 1. Election du Président de la CLE

### Elections communales et départementales :

Changements dans la composition de la CLE – 14 nouveaux élus

- Election d'un nouveau Président
- Election de vice-présidents
- Désignation de membres du bureau

Le Président est élu au sein et par le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (37 membres)

Le 28 octobre 2015 à Périgueux



## 2. Election des vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau

Le 28 octobre 2015 à Périgueux



## 2. Election des vice-présidents de la CLE

### 5 vice-présidents chargés d'assister le Président dans ses fonctions

Lorsqu'un vice-président cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.

- Elus au sein et par le collège des élus
- Représentativité du territoire

Régions	Départements	Surface de l'eau	Total Régions
Limousin	Département Haute-Vienne (87)	7 %	20%
	Département Corrèze (19)	4 %	
Pays de la Charente	Département Charente (16)	10 %	17 %
	Département Charente maritime (17)	7 %	
Aquitaine	Département Dordogne (24)	64 %	78 %
	Département Gironde (33)	14 %	

Nombre	Territoires	Vice-présidents
2	Territoire de la Dordogne	M. NADJA / M. DESGULHEM
1	Territoire de la Gironde	M. MARCIS
1	Territoire de la Charente	M. BONNINCE
1	Région Aquitaine	Mme GENORAU

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 3. Désignation des membres du bureau de la CLE

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 3. Désignation des membres du bureau de la CLE

#### Bureau de 16 membres

- **9 représentants du collège des collectivités**  
*Dont le Président et 5 vice-présidents*  
*Modifications suite aux élections*
- **4 représentants du collège des usagers**  
*Pas de modification*
- **3 représentants du collège de l'Etat**  
*Pas de modification*

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 4. Approbation du compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 4. Approbation du compte-rendu de la CLE du 6 juin 2013



**Envoyé le 18 juillet 2013**

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 5. Présentation du rapport d'activité

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

### 5. Rapport d'activité du SAGE

#### Les réunions de la CLE Isle Dronne :

- CLE n°1 du 28 octobre 2011
  - CLE n°2 du 15 mars 2012
  - Bureau du 30 novembre 2012
  - CLE n°3 du 6 juin 2013
  - Bureau du 16 février 2015
  - CLE n°4 du 28 octobre 2015
- Un Président  
Cinq Vice-Présidents  
Un Bureau à 16 membres  
Des règles de fonctionnement  
Une structure porteuse

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Rapport d'activité du SAGE

### Composition de la CLE : modifications suite aux élections

**Collège des usagers – 1 nouveau membre :** représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation

**Collège des élus :** 14 nouveaux membres

**= 64 membres**

Les membres de la Commission Locale de l'Eau



Arrêtés préfectoraux modificatifs du 12 janvier et du 26 août 2015

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Rapport d'activité du SAGE

### Le bureau de la CLE s'est réuni le 16 février 2015 :

- Présentation de l'état initial : décision de consulter tous les membres de la CLE
- Avis sur 3 projets :
  - Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes
  - SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et son programme de mesures
  - Plan de Gestion du Risque Inondation

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Rapport d'activité du SAGE

### 2013... des réunions géographiques :

4 secteurs  
4 réunions

- Plus de 150 personnes
- 5 fiches de synthèse
- Constats unanimes et points à retravailler



Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Rapport d'activité du SAGE

### 2013... et thématiques :

4 thématiques  
4 réunions

Milieux naturels Usages

Etiages et inondations Qualité de la ressource en eau

- Plus de 100 personnes
- Exposé des enjeux du territoire

Fiches et présentations disponibles sur le site internet du SAGE  
<http://www.sage-isle-dronne.fr/es-documents-du-sage-etat-des-lieux-dronne/>




Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Rapport d'activité du SAGE

### 2014/2015 : l'état initial:

Travail en interne  
Réunions du groupe technique

- Envoi du projet d'état initial à tous les membres de la CLE
- Modifications du document
- Travail du diagnostic
- Etude des tendances et scénarii

Points à l'ordre du jour



Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

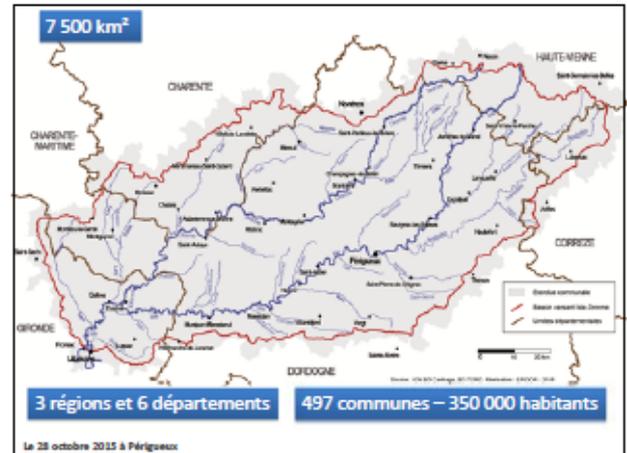
## 6. Présentation de l'état initial

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

## 6. Présentation de l'état initial

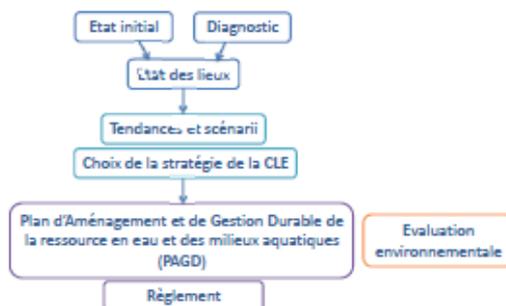
### Retour sur le SAGE Isle Dronne :

- Un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant
- Elaboré par la CLE
- Fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection à la fois qualitative et quantitative de la ressource en eau



## 6. Présentation de l'état initial

### Les étapes de réalisation du SAGE :



## 6. Présentation de l'état initial

### Un état initial élaboré en concertation :

- Réunions géographiques et thématiques  
Plus de 200 acteurs  
Constats et débats  
→ Fiches thématiques et compte-rendu des échanges
- Réunions du groupe technique (AEAG, DDT24, CR Aquitaine, CD 33, CD 24, DREAL, EPIDOR)  
→ Structuration et rédaction du document

## 6. Présentation de l'état initial

### Un état initial élaboré en concertation :

- Présentation du projet au bureau de la CLE le 16 février 2015  
Document envoyé au préalable – présentation par thématiques  
Décision du bureau : consulter tous les membres de la CLE
- Envoi du projet d'état initial pour avis à tous les membres de la CLE  
Version papier - 2 mois de consultation (avril et mai 2015)



## 6. Présentation de l'état initial

### Une vingtaine d'avis formulés :

- |  |   |
|--|---|
| <b>Collège de l'Etat</b><br>DDT 16, 17, 19, 24, 33<br>Agence de l'Eau<br>ONEMA<br>DREAL Aquitaine  | <b>Collège des collectivités</b><br>Conseils départementaux 16, 19, 24, 33<br>PNR Périgord-Limousin |
| <b>Collège des usagers</b><br>Chambre d'Agriculture 24, Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin<br>Fédération de pêche de la Charente-Maritime SEPANSO Aquitaine<br>UNICEM, UFC Que Choisir, Comité Régional Canoë Kayak Aquitaine |   |
- + Michel FROUIN (ancien conseiller général de la Gironde)

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 6. Présentation de l'état initial

**Une vingtaine d'avis formulés :**

**Sur la forme**

- Un document qui a été établi en concertation, qui est complet, détaillé et bien structuré
- Les points clé – « L'essentiel... » sont très pratiques
- Le document est volumineux
- Il aurait fallu réaliser l'état initial par sous-bassins versants
- Les cartes devraient être agrandies
- ...

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 6. Présentation de l'état initial

**Une vingtaine d'avis formulés :**

**Sur le fond**

- Le suivi de l'étiage ne pas doit s'appuyer que sur les données EPIDOR, il faut présenter données DREAL et ONEMA
- Remplacer « zones humides » par « zones à dominante humide »
- Il faut bien distinguer, pour les volumes prélevables, les volumes réglementaires et ceux préconisés dans le PGE
- Préciser des éléments de méthodologie (d'inventaire, d'analyse de données, ...)
- Dissocier les parties « Aménagements hydrauliques » et « pratiques hivernales »
- Expliciter le rôle de l'organisme unique
- ...

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 6. Présentation de l'état initial

Depuis l'envoi du document final aux membres de la CLE le 2 octobre, une seule remarque de la part de l'UNICEM (carrières) :

- Compléter « les carrières ont des impacts multiples sur l'environnement » par « l'exploitation d'une carrière entraîne une modification de l'écosystème dans lequel elle s'insère mais peut également être à l'origine de milieux propices au maintien et au déploiement de la biodiversité. »  
→ Dans l'état initial p.184 : « Le réaménagement d'une carrière peut également être à l'origine d'un redéploiement de la biodiversité ».
- Ecrire : « l'activité peut induire également un abaissement du toit de la nappe, susceptible d'assécher les milieux humides environnants variant selon l'importance du rabattement et de la profondeur d'exploitation »  
→ Dans l'état initial p.184 : « l'activité peut induire également un abaissement du niveau de la nappe, asséchant les milieux humides environnants, plus la profondeur d'exploitation est importante, »

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 6. Présentation de l'état initial

**La prise en compte des avis et la modification du document :**

- Analyse des remarques en groupe de travail technique
- Modifications/ajouts en conséquence
- Document présenté pour validation



Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 6. Présentation de l'état initial

**L'état initial :**

- Composé de 4 grandes parties

A. INTRODUCTION  
B. ETAT DU BASSIN : QUALITE, QUANTITE, MILIEUX  
C. USAGES DU BASSIN VERSANT  
D. ORGANISATION ET GOUVERNANCE



L'essentiel pour les points à retenir...

+ un atlas cartographique en ligne et une synthèse de 16 pages

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

**SAGA Ise Drome**  
Commission Locale de l'Eau

## 7. Programme de travail

Le 28 octobre 2015 à Périgueux

## 7. Programme de travail 2015/2016 Le diagnostic

### Définition :

« Une synthèse de toutes les informations concernant le bassin versant, analysant les liens usages/milieus, la satisfaction des usages et les comportements des différents acteurs. Il intègre les objectifs fixés par le SDAGE sur les masses d'eau. »

### Objectif :

Identifier, localiser et hiérarchiser les enjeux du bassin versant

## 7. Programme de travail 2015/2016 Le diagnostic

### Méthode proposée :

- Réalisation par EPIDOR, en lien avec le groupe technique qui pourra partager le diagnostic avec des groupes thématiques si nécessaire
- Présentation du projet de diagnostic au bureau de la CLE et proposition/validation d'une méthode de concertation avec les acteurs du territoire  
→ 1<sup>er</sup> semestre 2016
- Appropriation par les acteurs du territoire : réunions géographiques  
→ Printemps 2016
- Présentation de la version modifiée à la CLE → Été 2016

## 7. Programme de travail 2015/2016 Les tendances et scénarii

EPIDOR se fait aider par un prestataire :

- Appel d'offres lancé au mois de septembre
- Deux offres ont été reçues
- Rapport de consultation transmis aux financeurs

→ Lancement de l'étude début 2016

## 7. Programme de travail 2015/2016 Les tendances et scénarii

### Objectif :

- Analyse des grandes tendances d'évolution susceptibles d'influer sur l'eau et les milieux aquatiques : *démographie, urbanisation, changement climatique, politiques publiques, etc.*
- Analyse des impacts possibles sur l'eau, les milieux aquatiques et les usages du bassin versant : *étiage, crues, zones humides, assainissement, agriculture, industrie, tourisme, etc.*

→ 1<sup>ère</sup> étape réalisée à l'échelle du BV Dordogne puis déclinée pour le SAGE Isle Dronne

## 7. Programme de travail 2015/2016 Les tendances et scénarii

### Objectif (suite) :

- Identification et analyse des différents leviers d'actions susceptibles d'infléchir les évolutions prévues  
→ Support pour baliser les débats qui serviront à déterminer la stratégie de la CLE

**La stratégie : choix et ambition de la CLE afin de promouvoir une gestion cohérente et durable de la ressource en eau et des milieux associés, et d'atteindre le bon état des eaux.**

La prochaine CLE devrait avoir lieu mi-2016, la date vous sera communiquée ultérieurement

[www.sage-isle-dronne.fr](http://www.sage-isle-dronne.fr)



[www.sage-isle-dronne.fr](http://www.sage-isle-dronne.fr)



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65 / [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)

[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)